



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION

-

CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Action n°2017-007

**Lutter contre des maladies fongiques au moyen
d'un stimulateur de défense des plantes**

1 – Définition de l'action

L'action vise à l'utilisation d'un stimulateur de défense de plantes ayant des propriétés de protection de la plante. Ces produits de biocontrôle permettent de lutter contre des maladies sur diverses cultures (notamment céréales, fruits, légumes).

2 – Conditions de réalisation de l'action

L'action est réputée réalisée lorsque la vente à l'utilisateur final est effectuée.

La date de réalisation de l'action est la date de facturation figurant sur le registre des ventes ou la date d'émission de la facture.

3 – Pièces justificatives à fournir

Si le produit a été vendu par le demandeur, aucune pièce n'est à fournir. Le registre des ventes doit être tenu à la disposition des agents chargés des contrôles.

Si le produit a été vendu par une personne autre que le demandeur, doivent être transmises lors de la demande :

- une copie de la facture comportant l'identité de l'acheteur, la date ou d'émission de la facture et la description de l'achat permettant l'identification sans équivoque de l'action ;
- l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;
- si le vendeur est obligé ou éligible du dispositif, l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 2 de l'arrêté 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par litre	X	Nombre de litres vendus
Iodus 2 Céréales AMM : 2020021	0,9		
Vacciplant GC AMM : 2020021	0,9		
Iodus 2 Cultures spécialisées AMM : 2080019	1,3		
Vacciplant F&L AMM : 2080019	1,3		
Messageur AMM : 2150479	0,25		
Bastid AMM : 2150479	0,25		
Blason AMM : 2150479	0,25		
Bstim AMM : 2150479	0,25		
LBG-01F34 AMM : 2100041	0,05		
Etonan AMM : 2100060	0,05		
Pertinan AMM : 2100059	0,05		

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par kilogramme	X	Nombre de kilos vendus
Serenade Max AMM : 2100162	0,24		

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par pack		
Pack Neo Perform/Actu Control Vacciplant GC 5 L (AMM : 2020021) + Pixel 10 L (AMM : 9400367)	5	X	Nombre de packs vendus
Pack Neo Perform/Actu Control Vacciplant GC 5 L (AMM : 2020021) + Citadelle 10 L (AMM : 9400367)	5		
Pack Neo Power Vacciplant GC 4 L (AMM : 2020021) + Attento Star 10 L (AMM : 9100372)	3		

5 – Nombre d’années durant lesquelles l’action ouvre droit à la délivrance de certificats
1 année.

6 – Période de validité de l’action
Fin de validité au 31 décembre 2018.